

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 04 juin 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :

27 mai 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

27 mai 2019

Objet

Mise en place contrôle dépôts sauvages

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine,
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.
Absent : BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place des gardes particuliers pour contrôler les dépôts sauvages.

Elle précise que ce service est gratuit pour la Commune et que ces gardes particuliers sont agréés par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

De plus, elle rajoute que tout agrément à la fonction de garde particulier dans une commune est validé par la Préfecture.

Après cet exposé, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de gardes particuliers sur la Commune pour assurer la surveillance des infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendie, tags, dépôts de déchets, etc...) et celles touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTÉ** la mise en place des gardes privés sur la Commune et **DONNE** son accord pour que Madame le Maire signe toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

201928

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 05 juin 2019

Le Maire

Noe



[Signature]

REÇU
le **12 JUIN 2019**
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

[Signature]